CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

CQP Technicien sportif de rugby à XV

Code de la fiche : **RNCP39118**

Etat : **Active**

Télécharger la fiche | Aide en ligne | Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

Nomenclature du niveau de qualification	**Niveau 4**
Code(s) NSF	**335 :** Animation sportive, culturelle et de Loisirs
Formacode(s)	**15436 :** Éducation sportive **15429 :** Rugby
Date d'échéance de l'enregistrement	**31-05-2027**

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT	89111513100015	-	-
CPNEF Sport	-	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le CQP Technicien sportif de rugby à XV répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il facilite l'accès aux autres diplômes du secteur.

Le titulaire du CQP Technicien sportif de rugby à XV exerce le métier d'entraîneur. Il intervient prioritairement auprès de clubs de rugby pour tous les collectifs pratiquant le rugby à XV, à partir de la catégorie des moins de 14 ans jusqu'aux seniors (niveau amateur). C'est un entraîneur du niveau amateur (hors Top 14, Pro D2, Nationale, Nationale 2, élite jeune).

Les fonctions visées dans un club sont par exemple celles : d'entraîneur spécifique (domaine d'intervention précis. Exemple : entraîneur de la défense); d'entraîneur de lignes (avant ou arrières) ; d'entraîneur d'équipe.

Le titulaire du CQP Technicien sportif de rugby à XV prépare et conduit une démarche de perfectionnement en rugby à XV, accompagne son collectif lors des échéances compétitives et assure la sécurité des pratiquants.

Activités visées :

Diagnostic des joueurs et de l'équipe au regard des exigences de la compétition de rugby à XV

Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant du rugby à XV

Planification et construction d'un cycle de séances de perfectionnement des joueurs en rugby à XV

Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de perfectionnement en rugby à XV

Accueil des joueurs à une séance de perfectionnement en rugby à XV

Conduite d'une séance de perfectionnement en rugby à XV

Mise en sécurité des joueurs et des tiers

Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de perfectionnement en rugby à XV

Gestion d'une équipe de rugby à XV en compétition

Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives

Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives

Compétences attestées :

Identifier les attentes et les motivations des joueurs en vue de proposer une planification de cycles et de séances de perfectionnement en rugby à XV comportant un contenu approprié et une attention particulière pour les joueurs en situation de handicap

Repérer les besoins spécifiques des joueurs et de l'équipe pour évaluer leurs niveaux de pratique et leurs caractéristiques afin d'élaborer un cycle de séances de perfectionnement de rugby à XV

Repérer les moyens mobilisables pour permettre la pratique du rugby à XV en tenant compte des ressources, du matériel, des équipements et des contraintes de la structure

Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances de perfectionnement adaptés à la pratique du rugby à XV

Planifier le cycle et les séances de perfectionnement en rugby à XV au regard des échéances compétitives et du plan de formation de

chacun des joueurs composant le collectif en vue d'atteindre les objectifs définis

Élaborer un cycle de séances de perfectionnement en rugby à XV afin d'assurer une progression des joueurs et de l'équipe en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap

Concevoir une séance de perfectionnement en rugby à XV afin de mobiliser les différentes ressources des joueurs et d'atteindre l'objectif fixé

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de perfectionnement en rugby à XV afin d'assurer l'intégrité physique et morale, ainsi que la protection des joueurs et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

Prévoir les modalités et outils d'évaluation du cycle et de la séance de perfectionnement en rugby à XV en vue d'y proposer des modifications et ajustements

Vérifier l'état et la disponibilité du matériel et de l'équipement sportif nécessaire à une séance de perfectionnement en rugby à XV en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences du perfectionnement en rugby à XV pour la mise en œuvre de la séance

Informer les joueurs des objectifs et du déroulement de la séance de perfectionnement en rugby à XV en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Repérer les joueurs présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de perfectionnement en rugby à XV sans risque identifié.

Communiquer avec les joueurs tout au long d'une séance de perfectionnement en rugby à XV pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

Conduire une séance de perfectionnement en rugby à XV afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les ressources du joueurs, les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

Observer les comportements des joueurs pour réguler le déroulement d'une séance de perfectionnement en rugby à XV en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues

Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'entraînement ou d'un match de rugby XV afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance ou d'un match afin de garantir une pratique du rugby à XV en toute sécurité

Analyser le déroulement d'une séance d'entraînement en rugby à XV en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de rugby à XV pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Partager avec les joueurs les objectifs sportifs afin d'élaborer des stratégies adaptées en phase préparatoire des échéances compétitives

Gérer les aspects logistiques précompétitifs en mettant en place un protocole d'organisation pour garder la concentration du collectif sur l'échéance afin de favoriser la performance

Manager l'équipe en compétition en prenant des décisions adaptées et en adoptant une attitude professionnelle afin d'optimiser le résultat sportif

Gérer l'après compétition afin d'optimiser la continuité pédagogique et l'amélioration des performances collectives et individuelles

Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.

Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Modalités d'évaluation :

Présentation d'un cycle de séances de perfectionnement en rugby à XV

Entretiens oraux

Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle

Étude de cas

Elaboration d'un écrit

Présentation d'un projet professionnel

Blocs de compétences

RNCP39118BC01 - Préparation et animation de cycles de séances de perfectionnement en rugby à XV

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Identifier les attentes et les motivations des joueurs en vue de proposer une planification de cycles et de séances de perfectionnement en rugby à XV comportant un contenu approprié et une attention particulière pour les joueurs en situation de handicap Repérer les besoins spécifiques des joueurs et de l'équipe pour évaluer leurs niveaux de pratique et leurs caractéristiques afin d'élaborer un cycle de séances de perfectionnement de rugby à XV Repérer les moyens mobilisables pour permettre la pratique du rugby à XV en tenant compte des ressources, du matériel, des équipements et des contraintes de la structure Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances de perfectionnement adaptés à la pratique du rugby à XV Planifier le cycle et les séances de perfectionnement en rugby à XV au regard des échéances compétitives et du plan de formation de chacun des joueurs composant le collectif en vue d'atteindre les objectifs définis Élaborer un cycle de séances de perfectionnement en rugby à XV afin d'assurer une progression des joueurs et de l'équipe en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap Concevoir une séance de perfectionnement en rugby à XV afin de mobiliser les différentes ressources des joueurs et d'atteindre l'objectif fixé Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de perfectionnement en rugby à XV afin d'assurer l'intégrité physique et morale, ainsi que la protection des joueurs et des tiers en tenant	

compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci. Prévoir les modalités et outils d'évaluation du cycle et de la séance de perfectionnement en rugby à XV en vue d'y proposer des modifications et ajustements Vérifier l'état et la disponibilité du matériel et de l'équipement sportif nécessaire à une séance de perfectionnement en rugby à XV en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences du perfectionnement en rugby à XV pour la mise en œuvre de la séance Informer les joueurs des objectifs et du déroulement de la séance de perfectionnement en rugby à XV en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Repérer les joueurs présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de perfectionnement en rugby à XV sans risque identifié. Communiquer avec les joueurs tout au long d'une séance de perfectionnement en rugby à XV pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées. Conduire une séance de perfectionnement en rugby à XV afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les ressources du joueurs, les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité Observer les comportements des joueurs pour réguler le déroulement d'une séance de perfectionnement en rugby à XV en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'entraînement ou d'un match de rugby XV afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance ou d'un match afin de garantir une pratique du rugby à XV en toute sécurité Analyser le déroulement d'une séance d'entraînement en rugby à XV en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de rugby à XV pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés. Partager avec les joueurs les objectifs sportifs afin d'élaborer des stratégies adaptées en phase préparatoire des échéances compétitives Gérer les aspects logistiques précompétitifs en mettant en place un protocole d'organisation pour garder la concentration du collectif sur l'échéance afin de favoriser la performance Manager l'équipe en compétition en prenant des décisions adaptées et en adoptant une attitude professionnelle afin d'optimiser le résultat sportif Gérer l'après compétition afin d'optimiser la continuité pédagogique et l'amélioration des performances collectives et individuelles	Présentation d'un cycle de séances de perfectionnement en rugby à XV Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle Étude de cas Entretiens oraux

RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis. Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité	Elaboration d'un écrit Entretien

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.	oral

RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel. Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause. Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel. Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.	Présentation d'un projet professionnel Entretien oral

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La délivrance du CQP Technicien Sportif de Rugby à XV peut se faire par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie de correspondance avec certains blocs de compétences d'autres Certifications de Qualification Professionnelle de la branche du sport enregistrés au RNCP.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du CQP Technicien sportif de rugby à XV exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP. Il exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du CQP Technicien sportif de rugby à XV est susceptible d'encadrer tout public à partir de la catégorie des moins de 14 ans suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des règlementations d'activité :

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Technicien sportif de rugby à XV atteste que son titulaire est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité RUGBY et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ET maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le candidat au CQP Technicien sportif de rugby à XV doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

Être titulaire d'une attestation de réussite à la formation relative à l'unité de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.

Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive. L'expérience doit être attestée par le responsable de la ou des structures.

Attester d'une pratique minimum d'une saison sportive au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition. La pratique est attestée par le directeur technique national du rugby à XV ou son représentant. Le candidat est dispensé de la production des attestations d'encadrement et de pratique sportive s'il est titulaire d'un Brevet fédéral Perfectionnement ou d'un Brevet fédéral Optimisation

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis disctincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours				

de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 6 mars 2003. La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre à siéger au sein des jurys pléniers du CQP Technicien Sportif de Rugby à XV. Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties : Un ou deux représentants des salariés désignés par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport Un ou deux représentants des employeurs désignés par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport Un représentant pédagogique de la formation concernées et si nécessaire un représentant supplémentaire. Un représentant du / des délégataires et si nécessaire u représentant supplémentaire. Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint. Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.	-
En contrat de professionnalisation	X		Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 6 mars 2003. La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre à siéger au sein des jurys pléniers du CQP Technicien Sportif de Rugby à XV. Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties : Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport, Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport, Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire, Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire, Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint. Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.	-
Par candidature individuelle		X	-	-

Par expérience	X		Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 6 mars 2003. La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre à siéger au sein des jurys pléniers du CQP Technicien Sportif de Rugby à XV. Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties : Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport, Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport, Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire, Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire, Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint. Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	**RNCP37514 - CQP Moniteur de tir sportif**	RNCP37514BC04 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	**RNCP37518 - CQP Moniteur de parachutisme ascensionnel nautique**	RNCP37518BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	**RNCP37996 - CQP Moniteur de sports à roulettes**	RNCP37996BC04 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	**RNCP38630 - CQP Initiateur char à voile**	RNCP38630BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP36661 - CQP Animateur de loisir sportif**	RNCP36661BC04 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP36661BC05 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP37723 - CQP Animateur d'athlétisme**	RNCP37723BC03 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP37723BC04 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38243 - CQP Animateur de tennis de table**	RNCP38243BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38243BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38264 - CQP Animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés**	RNCP38264BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38264BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38275 - CQP Educateur de tennis**	RNCP38275BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38275BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38283 - CQP Moniteur d'aviron**	RNCP38283BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38283BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38284 - CQP Moniteur de squash**	RNCP38284BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38284BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP38629 - CQP Animateur tir à l'arc**	RNCP38629BC02 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif **ET** RNCP38629BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP37039 - CQP Accompagnateur en téléski nautique**	RNCP37039BC04 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
RNCP39118BC03 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	**RNCP37501 - CQP Accompagnateur de raft et nage en eau vive**	RNCP37501BC04 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Base légale

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
21/07/2018	Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé " Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif de rugby à XV" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.
27/08/2013	Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 335t, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif de rugby à XV » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Date de décision	31-05-2024
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	31-05-2027
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-05-2031
Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé	2020 2023 2022 2021 2019

Pour plus d’informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2022	53	5	100	47	-
2021	55	1	100	40	-
2020	36	2	92	39	52
2019	28	2	92	43	33

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP17332	CQP Technicien sportif de rugby à XV

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation